

Les faits sur les compteurs intelligents

Modernisation du réseau électrique du Nouveau-Brunswick

Nous mettons à niveau les compteurs de chaque maison et entreprise en y installant des compteurs intelligents pour fournir à notre clientèle une énergie fiable et propre, et des moyens simples pour gérer leur consommation d'énergie.

FACTURATION, TARIFS ET EXACTITUDE

Est-ce que l'installation d'un compteur intelligent fera augmenter ma facture ?

Non. Tout comme l'ancien compteur, les compteurs intelligents relèvent l'énergie consommée, et la consommation détermine la facture. Les facteurs suivants influencent votre facture : les changements de tarifs, la température extérieure ou le nombre de jours de la période de facturation. Si votre consommation vous semble plus élevée que la normale, vous pouvez communiquer avec nos conseillers du Service à la clientèle ou consulter notre site web, energienb.com, pour y voir les possibles causes d'une facture élevée.

Comment savoir que mon compteur intelligent relève l'information avec précision ?

Tous les compteurs, y compris ceux utilisés par Énergie NB, ont été certifiés et rigoureusement testés par Mesures Canada.

Devrai-je payer pour un compteur intelligent ?

Non. L'installation d'un compteur intelligent est gratuite.

Les tarifs changeront-ils après l'installation des compteurs intelligents ?

Non. Les compteurs intelligents ne font que relever la consommation d'énergie et n'ont aucun effet sur les tarifs. De nouvelles structures tarifaires comme la tarification horaire sont en cours d'élaboration. Cependant, la structure horaire actuelle reste en vigueur jusqu'à ce que le déploiement des compteurs intelligents soit terminé. Énergie NB aurait à demander à la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) du Nouveau-Brunswick d'effectuer le changement, si les nouvelles structures avantagent la clientèle et Énergie NB. Tout nouveau tarif devra être approuvé par la CESP.

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ

Mes coordonnées sont-elles en sécurité ?

Énergie NB respecte des politiques de confidentialité rigoureuses comme l'exigent les lois fédérales et provinciales. Nous protégeons vos coordonnées en traitant sur un réseau sécurisé. Aucune information permettant d'identifier les clients (les noms et les adresses) n'est stockée sur les compteurs ou transmise sur le réseau.

Qu'en est-il de la cybersécurité ?

Énergie NB adhère à des protocoles stricts en matière de cybercriminalité. Notre équipe de technologie de l'information et de sécurité surveille et met à jour les mesures de sécurité pour assurer la protection contre les menaces.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'exposition aux radiofréquences des compteurs intelligents est-elle nocive pour la santé ?

Non. Les compteurs intelligents émettent beaucoup moins de radiofréquences que les autres appareils électroniques utilisés quotidiennement, comme les interphones pour bébé, les routeurs Wi-Fi, les téléphones cellulaires, et les fours à micro-ondes. Un examen approfondi de la littérature scientifique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a révélé que le faible niveau de radiofréquences émis par les compteurs intelligents n'est pas nocif pour la santé humaine.

Les compteurs intelligents causent-ils d'incendie ?

Non. Le fournisseur de compteurs intelligents d'Énergie NB, Itron, a fabriqué des millions de compteurs intelligents qui ont été installés sur tout le continent sans aucun problème de sécurité. Nos compteurs sont conformes à la norme 2735 de l'organisme Underwriters Laboratories. Il s'agit d'une organisation mondialement reconnue pour ses capacités de normalisation en faisant de recherches de sécurité intensives, y compris sur les risques d'incendie.

LE CHOIX D'ADHÉRER OU DE SE RETIRER

Puis-je me retirer du programme de mise à niveau des compteurs ?

Oui. Ceux qui possèdent une propriété peuvent décliner l'installation d'un compteur intelligent chez eux. Dans certains cas, les clients ont l'option de garder leur compteur en place jusqu'à ce qu'il expire ou arrête de fonctionner, mais généralement, Énergie NB installe le nouveau compteur en désactivant les fonctions de communication.

Pour vous retirer, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle au 1 800 663-6272, du lundi au jeudi (8 h 30 - 17 h) et le vendredi (8 h - 16 h 30). Les clients qui optent pour un retrait ont la possibilité de réadhérer à tout moment et sans frais.

Y a-t-il des frais de retrait ?

Actuellement, il n'y a aucuns frais de retrait. Cependant, une fois que l'installation des compteurs intelligents sera terminée sur l'étendue de la province, des frais mensuels s'appliqueront pour couvrir l'entretien des anciens systèmes et les processus manuels, sous réserve de l'approbation de la CESP.

INSTALLATION ET ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Est-ce qu'Énergie NB a le droit de se rendre sur ma propriété pour mettre à niveau le compteur ?

Oui. Énergie NB a le droit légal d'accéder à votre propriété pour installer, entretenir et mettre à niveau les compteurs dans le cadre des conditions de prestation de service énoncées dans le manuel des barèmes et politiques des tarifs.

L'installation d'un compteur intelligent aura-t-elle une incidence sur mon service internet ?

Non. Les compteurs intelligents fonctionnent sur leur propre réseau et n'auront pas d'incidence sur votre internet.